

## Lettre de rentrée EDD 2023-2024

**À mesdames, messieurs les chefs d'établissement,  
À mesdames, messieurs les enseignants et membres des équipes éducatives  
des écoles, des collèges et des lycées,**

Chères et chers collègues,

**Le contexte actuel en lien avec les grands enjeux sociétaux** comme le changement climatique, la perte massive de la biodiversité, les pandémies, font de **l'éducation au développement durable (EDD) une mission centrale de l'école** (mission de l'École inscrite au code de l'éducation<sup>1</sup>) afin de renforcer l'éducation des jeunes générations.

En effet, l'éducation à l'environnement fait partie de la Charte de l'environnement de 2004 (article 8), qui a été adossée à la Constitution en 2005 : « *L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte* ». Elle est en outre inscrite dans deux lois récentes : la loi d'orientation et de refondation de l'École de juillet 2013 (article 42)<sup>2</sup> et la loi pour une école de la confiance de juillet 2019 (article 9).

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 renforce l'EDD : il s'agit **d'une éducation transversale à laquelle concourent l'ensemble des disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement (générale, technologique et professionnelle)**. Par ailleurs, elle élargit les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté qui deviennent des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Ainsi l'EDD, désormais encadrée par la loi, est dispensée tout au long de la formation scolaire.

**L'enjeu de l'éducation au développement durable est de permettre aux élèves de développer les connaissances scientifiques, les compétences et la culture nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition écologique et du développement durable.** Au terme de leur scolarité, les élèves doivent notamment :

- maîtriser les enjeux relatifs au changement climatique, à la santé environnementale et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ;
- avoir acquis des compétences en lien avec cette éducation transversale (S'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable, Faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable, Adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines, Agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable). L'acquisition de ces compétences leur permettront de se préparer à l'exercice individuel et collectif de leur responsabilité de citoyen.

L'EDD est fondée sur :

- son intégration à la fois dans l'ensemble des programmes scolaires et dans les projets des écoles et des établissements ;
- une approche globale, pluridisciplinaire et systémique qui permet l'intégration des quatre piliers du développement durable (environnement, économie, société et culture) ;
- une conception positive et prospective du développement durable : l'EDD doit permettre aux élèves d'envisager l'avenir de manière éclairée et responsable en se gardant d'une vision alarmiste.

**Ainsi, cette éducation s'articule autour de démarches concrètes, transdisciplinaires, qui permettent aux élèves de développer de nombreuses compétences (disciplinaires et transversales) et de solliciter entre autres l'engagement, l'esprit critique, la créativité et l'intelligence collective. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative et les partenaires de l'école.**

**La mission académique reste engagée à vos côtés pour vous accompagner et viser ensemble cette éducation ambitieuse et indispensable pour former les futurs citoyens. Vous trouverez dans les pages suivantes l'essentiel de ce que nous souhaitons porter à votre attention pour cette nouvelle année scolaire.**

Bien cordialement,

Manuella VAN PRAËT, Cheffe de mission académique pour l'EDD

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>

<sup>2</sup> <https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>

## L'entrée dans une démarche globale d'EDD, une démarche qui valorise

Un engagement fort des structures scolaires et des territoires qui se poursuit

493 structures scolaires engagées dans l'académie

Soit 14,9% des écoles et 63% des collèges/lycées de l'académie sont labellisés



13 territoires éducatifs labellisés E3D dans l'académie



>> Carte interactive des labellisations →

[http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/etablissements-labellises-edd\\_682673#3/49.6774/2.7658](http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/etablissements-labellises-edd_682673#3/49.6774/2.7658)

Obtenir le label est une reconnaissance de l'engagement et de l'implication des acteurs de la communauté éducative. La mission académique pour l'EDD peut vous accompagner dans l'entrée ou la poursuite de cette démarche.

En savoir plus (Site EDD de l'académie) : <http://edd.ac-amiens.fr/330-procedure-de-labellisation-e3d-ecoles-etablisements.html>

## L'engagement des personnels

Le référent EDD est le relais de la politique académique en établissement / en circonscription. Il joue un rôle essentiel pour informer, relayer à la communauté éducative les informations en lien avec l'EDD, coordonner les actions mises en œuvre dans l'établissement, sur un territoire et dans la formation des éco-délégués.

Afin de partager facilement les informations et les ressources nationales, académiques en lien avec l'EDD, ainsi que les ressources de nos partenaires, et de poursuivre la dynamique autour du développement durable, nous invitons chaque établissement du second degré à identifier son référent EDD et nous le partager via les formulaires en ligne ci-dessous :

Aisne : <https://framaforms.org/liste-des-referents-edd-de-laisne-1693830751>

Oise : <https://framaforms.org/referents-edd-departement-oise-1693900932>

Somme : <https://framaforms.org/liste-des-referents-edd-de-la-somme-1693908140>

Pour le premier degré, un référent EDD est identifié dans chaque circonscription.

Les communications seront régulières via la liste de diffusion des référents EDD de l'académie, à raison d'une lettre mensuelle.

En savoir plus sur la lettre de mission du référent EDD : exemple proposé au lien <http://edd.ac-amiens.fr/187-modele-de-lettre-de-mission-pour-les-referents-edd.html>

à modifier en fonction du contexte de la structure scolaire

## Se former pour soi, se former pour les autres

La formation continue vise à développer les compétences professionnelles indispensables à l'accompagnement des élèves.

Afin de viser une véritable éducation à la citoyenneté qui se vit concrètement au quotidien dans les pratiques pédagogiques des différentes disciplines et qui permet de faire vivre les valeurs de la République au travers de valeurs communes, des parcours de formation EDD, au sein de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC), ont été pensés en synergie avec l'éducation à la santé.

Présentation des parcours de formation communs EDD-Santé →

<https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/6wUK5A1mT1VXmqGXjvMPKo>



Des formations de proximité « S'engager dans une démarche globale EDD-Santé » (accompagnement des équipes pédagogiques dans la construction d'une démarche globale visant l'EDD et l'éducation à la santé) sont possibles en établissement.

En savoir plus sur les formations (candidatures individuelles – formations de proximité) proposées dans le cadre du plan de formation EDD :

<http://edd.ac-amiens.fr/235-parcours-de-formation-edd-sante-2023-24.html>

Inscription possible jusqu'aux vacances de la Toussaint

## L'engagement des élèves

Depuis la rentrée 2020, l'élection des éco-délégués est obligatoire<sup>3</sup> dans toutes les classes de collège et de lycée (voies générale, technologique et professionnelle), et est recommandée en CM1 et en CM2.

Les éco-délégués jouent un rôle essentiel de sensibilisation et d'entraînement de tous les élèves, avec l'accompagnement de la communauté éducative et en collaboration avec les partenaires de l'école.

Leur présence et leur formation active, déployée dans les établissements, participent à la création d'une dynamique pour le développement durable au sein des structures scolaires – des territoires.

Nous vous invitons à poursuivre et renforcer cette formation. Pour ce faire, des outils et des moyens pour s'engager, sont proposés :

- **L'organisation d'assises d'éco-délégués à l'échelle d'un territoire**, qui sont organisées chaque année. La mission académique reste à disposition pour en organiser sur de nouveaux territoires. Contactez-nous.
- **Un événement s'inscrivant dans le FORJEDD de l'académie** (Forum des jeunes engagés pour le développement durable) sera proposé, notamment à distance pour permettre la participation de tous.
- En lien avec l'ODD6, vous trouverez un article sur le site EDD de l'académie (<http://edd.ac-amiens.fr/209-l-eau-en-somme-ressource-et-patrimoine-pour-le-futur.html>) mettant à disposition **des ressources intéressantes**, notamment pour les cycles 2, 3 et 4 : **le livret pédagogique « Eau en Somme »** est téléchargeable (des exemplaires peuvent être envoyés sur demande) et **de courts documentaires** pouvant être utilisés en classe sont proposés.

## Mission académique pour l'éducation au développement durable

### Des évènements en lien avec l'EDD

- **Le FOREDD** (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable)
- **Le séminaire académique EDD** (4 décembre 2023) : Ecole et égalités (ODD1, 4 et 5)
- **Des assises des écodélégués** (<http://edd.ac-amiens.fr/104-les-assises-des-eco-delegues.html>) : Amiens et sa métropole (1<sup>er</sup> décembre 2023) dont la thématique sera « Ecomobilité, santé et environnement »
- **Le FORJEDD** (1<sup>er</sup> décembre 2023) dont la thématique sera « Ecomobilité, santé et environnement »
- **Les RDV des référents EDD** (en visio-conférence)

### Une équipe à votre écoute



**Manuella Van Praët**

Cheffe de mission - IA IPR

[manuella.van-praet@ac-amiens.fr](mailto:manuella.van-praet@ac-amiens.fr)

**Stéphanie Menu**

Chargée de mission (suivi des formations EDD)

[stephanie.menu@ac-amiens.fr](mailto:stephanie.menu@ac-amiens.fr)

**Aisne**

**Xavier Prud'homme**

Chargé de mission  
(suivi des  
labellisations)  
[Xavier.Prud-  
Homme@ac-  
amiens.fr](mailto:Xavier.Prud-Homme@ac-amiens.fr)

**Fabien Plé**

IEN 1<sup>er</sup> degré  
[fabien.ple@ac-  
amiens.fr](mailto:fabien.ple@ac-amiens.fr)

**Oise**

**Amaury Faviot**

Chargé de mission  
(suivi des  
labellisations)  
[amaury-  
joachim.faviot@a  
c-amiens.fr](mailto:amaury-joachim.faviot@ac-amiens.fr)

**Fabien Legrand**

IEN 1<sup>er</sup> degré  
[fabien.legrand@a  
c-amiens.fr](mailto:fabien.legrand@ac-amiens.fr)

**Somme**

**Emmanuel Noyelle**

Chargé de mission  
(suivi des  
labellisations)  
[Emmanuel-  
Franci.Noyelle@ac  
-amiens.fr](mailto:Emmanuel-Franci.Noyelle@ac-amiens.fr)

**Cécile Quennesson**

IEN 1<sup>er</sup> degré  
[cecile.quennesson  
@ac-amiens.fr](mailto:cecile.quennesson@ac-amiens.fr)

### Des ressources, des outils toujours plus concrets

**Site académique EDD** : <http://edd.ac-amiens.fr/>  
Les textes institutionnels, les ressources institutionnelles ou en lien avec nos partenaires, les informations concernant les labellisations, les concours académiques ou nationaux en lien avec l'EDD, y sont publiés régulièrement.

**Fil Twitter académique** @AmiensEDD

**Page Éduscol** dédiée aux actualités et aux ressources nationales (Ex. Vademecum) de l'Éducation au Développement Durable  
<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

**Propositions du Conseil supérieur des programmes pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée : principes, référentiel, démarches pédagogiques** : <http://edd.ac-amiens.fr/250-propositions-pour-renforcer-l-education-au-developpement.html>

**Ressources concernant les écodélégués** : <http://edd.ac-amiens.fr/030-eco-delegues.html>



<sup>3</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>